



**BIBLIOTHÈQUES  
DE LA RÉGION  
BRUXELLES  
CAPITALE**

**RÈGLEMENT RÉGIONAL  
JETTE**



# Le réseau des bibliothèques publiques de la Région Bruxelles-Capitale c'est :



- 19 communes
- 56 bibliothèques
- 8 ludothèques
- Un système **OPEN+** à la bibliothèque BRUEGEL  
OUVERTURE AUTOMATISÉE  
DE 18H À 22H EN SEMAINE  
ET 9H À 22H LE WEEK-END
- ACCÈS GRATUIT pour étudier et séjourner
- + de 900 heures d'ouverture au total!



biblio.brussels



# S'INSCRIRE À LA BIBLIOTHÈQUE



Tout le monde peut s'inscrire **gratuitement**.

Il faut présenter un document d'identité avec son nom, son prénom et sa date de naissance (carte d'identité, passeport, permis de conduire ...).

Les données enregistrées sont partagées entre les bibliothèques de la Région Bruxelles Capitale.

Vous avez déménagé ou avez changé de numéro de téléphone, d'adresse email,... ?  
Prévenez votre bibliothèque !

# LE BIBLIOPASS



Le Bibliopass est individuel et chacun-e est responsable de son utilisation.

La présentation de la carte (physique ou via application) est une condition nécessaire pour emprunter.

## **Votre Bibliopass ne fonctionne pas ?**

Il est peut-être endommagé ou bloqué. Quelle que soit la raison, un-e bibliothécaire est là pour vous aider.

# ACCÈS AUX SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Il n'est pas nécessaire d'être inscrit·e pour entrer dans la bibliothèque et y "séjourner" (lecture de revues, étude et/ou utilisation de son PC privé,...)

# ACCÈS À UN ORDINATEUR RELIÉ À INTERNET



La présentation d'un Bibliopass est nécessaire pour utiliser un ordinateur.

Les ordinateurs reliés à Internet sont accessibles à partir de 12 ans, et sans limite d'âge dans le cadre du travail scolaire.

Aucune autorisation parentale n'est exigée.

# EMPRUNTER UN LIVRE, UN CD/DVD OU UNE LISEUSE



- Le prêt est de **4 semaines**.
- Le nombre maximal de documents est de **15 par bibliothèque**.
- L'utilisateur ne peut emprunter qu'un seul exemplaire du même titre à la fois.
- Chacun·e est responsable de ses emprunts.
- Le prêt **en section adultes** est autorisé **à partir de 12 ans**.

# PROLONGER LE PRÊT



Vous pouvez prolonger avec votre Bibliopass :



sur le portail des bibliothèques  
biblio.brussels



par téléphone



par Email



directement en bibliothèque

Vous pouvez prolonger d'**une fois 4 semaines**  
(total = 8 semaines)



**Pas de prolongation  
possible si le livre est  
réservé**

# PRÊT AUX COLLECTIVITÉS



- L'inscription d'une collectivité se fait au nom de l'institution avec mention de la personne responsable du prêt.
- Le prêt aux collectivités est **gratuit**.
- Les enfants inscrits dans un cadre collectif ne sont pas inscrits en individuel. Il est nécessaire de distinguer la collectivité responsable du responsable légal.
- Le prêt est pour **2 mois**, prolongeable une fois de 2 mois.
- Le nombre maximal par défaut est **de 50 documents** par bibliothèque. Des dépôts peuvent être envisagés dans vos classes (demandez à votre bibliothécaire).
- Il existe une distinction stricte entre la carte de collectivité (pour les usages professionnels) et la carte individuelle (pour les usages privés).

# TARIFS BIBLIOTHÈQUE



Inscription	Gratuit
Remplacement Bibliopass	2 €
Prêt et abonnement	Gratuit
<b>Retard et amende (pour les 15 ans et plus)</b>	
Par livre et par semaine	0,30 €
Forfait maximum d'amende (hors remboursement de livre) par usager	20,00 €
Livre perdu ou détérioré	prix du jour du livre + 2 € équipement
<b>Retard et amende pour les moins de 15 ans</b>	
Par livre et par semaine	0,05 €
Forfait maximum d'amende (hors remboursement de livre) par usager	20,00 €
Livre perdu ou détérioré	prix du jour du livre + 2 € équipement
<b>Photocopies et impressions</b>	
À l'unité en n/b	0,15 € (recto/verso : 0,30 €)
À l'unité en couleurs	0,50 € (recto/verso : 1,00 €)

# RAPPEL



## Combien de documents puis-je emprunter ?

Individuel	15 documents
Collectivité	50 documents
Ludobox	3 documents

## Combien de temps puis-je ...?

Emprunter (Individuel)	4 semaines
Prolonger (Individuel)	1 X 4 semaines
Emprunter (Collectivité)	2 mois
Prolonger (Collectivité)	1 x 2 mois
Emprunter (Ludobox)	3 semaines
Prolonger (Ludobox)	1 X 3 semaines

# Votre bibliothèque c'est aussi...

Des ateliers

Des livres audio

Des livres en grands caractères

Des formations

Des stages

Des DVD

Des livres numériques (Lirtuel)

Des plantes

Des rencontres

Des spectacles





# BiblioJette

## Infos pratiques

 Place Cardinal Mercier 10  
1090 Jette

 02/426.05.05

 bibliojette@jette.brussels

 Gare de Jette

 Tram 19 arrêt « Gare de Jette »  
Tram 51, 62 et 93 arrêt  
« Cimetière de Jette »

 Bus 14 et 88  
arrêt « Gare de Jette »

## Horaire

Lundi	15h - 18h30
Mardi	15h - 18h30
Mercredi	12h30 - 18h30
Jeudi	9h30 - 12h30 & 15h - 18h30
Vendredi	15h - 18h30
Samedi	10h - 16h



BIBLIOJETTE  
BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE  
DE JETTE



BIBLIO.JETTE



WWW.BIBLIOJETTE.BRUSSELS

